

:: PARTICULIERS

4 janvier 2010

# Conditions & Tarifs

Applicables aux principales opérations



Société Marseillaise de Crédit  
*la banque du Sud*

Les tarifs incluent les éventuelles taxes sauf indication contraire.  
Certaines opérations moins courantes  
ne sont pas indiquées sur ce formulaire.  
Certaines dispositions du présent tarif peuvent être modifiées à tout moment.  
Ce document est tenu à la disposition de la clientèle.



## *La qualité de nos services : à vous d'en juger*

*La Société Marseillaise de Crédit est une banque qui, pour affirmer sa différence, donne la priorité à la personnalisation de la relation avec ses clients.*

*Elle a pris l'engagement d'apporter un soin tout particulier à la qualité du service qu'elle vous propose.*

*C'est pourquoi, si vous rencontrez des difficultés dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition, ayez le réflexe immédiat de consulter votre conseiller en agence.*

*Celui-ci est le mieux placé pour compléter votre information et remédier s'il y a lieu à toute insatisfaction de votre part.*

*Si vous n'obtenez pas dans les délais qui vous conviennent une réponse satisfaisante, n'hésitez pas à prendre contact par courrier avec notre Service Qualité qui examinera avec votre agence la solution la mieux adaptée :*

Société Marseillaise de Crédit  
Service Qualité  
75, rue Paradis  
13006 Marseille

*Vous pouvez également vous adresser au Médiateur de la Société Marseillaise de Crédit dont les coordonnées figurent au bas de votre relevé de compte.*

# SOMMAIRE

<b>Le fonctionnement du compte</b>	p 2 à p 9
■ La vie du compte	p 2
■ Les chèques	p 2
■ Les virements	p 2
■ Les prélèvements	p 3
■ Les retraits d'espèces	p 3
■ Les cartes bancaires	p 3
■ La Banque à Distance	p 4
■ Les incidents de fonctionnement et les opérations exceptionnelles	p 5
■ Les opérations avec l'étranger	p 6
■ Les découverts – Les facilités de caisse	p 8
■ Les autres tarifs	p 8
<b>Les Conventions de services</b>	p 10 à p 13
■ La Convention Jeunes (jusqu'à 18 ans)	p 10
■ La Convention Salto (jeunes de 18/25 ans)	p 11
■ La Convention Préféris	p 12
<b>Les crédits</b>	p 14 à p 15
<b>Les opérations sur titres</b>	p 16 à p 17
<b>L'épargne</b>	p 18
<b>La protection des personnes et des biens</b>	p 19
<b>Nouvelles dispositions</b>	p 20

## La vie du compte

**Service « Bienvenue à la SMC » : prise en charge gratuite des formalités de changement de banque à l'ouverture du compte : édition de RIB, démarches de changement de domiciliation (prélèvements, virements réguliers...) auprès des organismes (EDF, France Télécom, Impôts...)**

Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte	gratuit
Clôture du compte courant	gratuit
Transfert de compte vers une autre agence SMC	gratuit

## Les chèques

Remise de chèques en euros - date de valeur j+2	gratuit
Chéquier retiré à l'agence	gratuit
Paieement par chèque	gratuit
Frais d'envoi de chéquier (en A.R.)	7,00
Frais d'émission d'un chèque de banque	12,50
Frais d'opposition sur chèque	13,50

## Les virements

Virement reçu	gratuit
Virement transmis par internet ou minitel	gratuit
Virement entre comptes SMC	gratuit
Frais sur virement externe :	
. occasionnel	3,80
. permanent	1,05
frais de mise en place ou de modification	gratuit

Les virements en euros sur les pays de l'Espace Economique Européen (EEE) remis un jour ouvrable avant 10 heures sont exécutés le jour même.

## Les prélèvements

Prélèvement automatique	gratuit
Frais de mise en place, à la remise de l'autorisation :	gratuit
. sauf prélèvements autres banques et établissements financiers	9,90
Frais d'opposition à un prélèvement avant exécution	gratuit
Frais d'opposition définitive à des prélèvements permanents (retrait du consentement)	12,40

## Les retraits d'espèces

Retraits d'espèces au guichet	gratuit
Retraits déplacés	gratuit
Retraits d'espèces à un distributeur de billets en France :	
. aux distributeurs de la SMC ou du Groupe Banque Populaire	gratuit
. aux distributeurs d'un autre établissement bancaire	1,00
à compter du 5 <sup>ème</sup> retrait dans le mois	

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les distributeurs de billets SMC et Banque Populaire.

## Les cartes bancaires

### ■ Cotisation annuelle

*(50 % de réduction pour la seconde carte de catégorie identique ou inférieure détenue sur un même compte)*

Carte interbancaire de retrait	17,00
Carte interbancaire de retrait Jeunes	7,70
Carte Bleue Nationale à débit immédiat	35,00
Carte Bleue Nationale à débit différé	42,00
Carte Bleue Visa à débit immédiat	39,00
Carte Bleue Visa à débit différé	47,00
Carte Bleue Visa Premier	125,00
Monéo : porte-monnaie électronique	
- intégré à une Carte Bleue	7,00
- carte autonome	11,00

### ■ Opérations diverses

Demande de code confidentiel	9,50
Contestation non fondée d'un paiement	47,50
Paiement avec carte bancaire en France et pays de l'EEE*	gratuit

\* EEE : Espace Economique Européen

Carte perdue :	
. Reconfecion de carte	8,70
. Frais d'opposition sur carte	16,50
<i>(gratuité dans le cadre des conventions Jeunes, Préférés et Salto)</i>	

Carte volée ou contrefaite :	
. Reconfecion de carte	gratuit
. Frais d'opposition pour vol ou usage frauduleux	gratuit

## La banque à distance

Accédez à vos comptes et réalisez vos opérations 24 h/24 h 7 j/7 sur internet, par téléphone, minitel ou sur votre mobile.

N'hésitez pas à consulter votre Conseiller pour obtenir vos codes d'accès ainsi que le descriptif complet des fonctionnalités et services offerts par chaque canal.

### ■ **Service sur internet : SMCNet ([www.smc.fr](http://www.smc.fr))**

. abonnement mensuel	gratuit
. SMCNet Bourse service de consultation de Portefeuille titres et de transmission d'ordres	gratuit

### ■ **Service par téléphone : INFOFIL 0 897 65 13 00**

. abonnement	gratuit
. utilisation. Par appel	0,57*

### ■ **Service par minitel : 3616 SMC**

. abonnement	gratuit
. utilisation. Par minute	0,15*

### ■ **Service d'alertes : SMC Flash**

(Informations bancaires envoyées par mail ou SMS)

. abonnement mensuel de 25 alertes/mois	5,00
▶ Pour les jeunes de moins de 18 ans	1/2 tarif
▶ Pour les clients détenteurs d'une convention de services :	
- Convention Jeunes	gratuit
- Convention Salto	gratuit
- Convention Préférés	1/2 tarif
- Convention ProSud	1/2 tarif
. dépassement du forfait :	
- par SMS	0,35
- par mail	0,15

\* Tarifs France Télécom

## Les incidents de fonctionnement et les opérations exceptionnelles

Frais d'intervention nécessitant un traitement particulier (écriture générant un solde débiteur non autorisé, encaissement et émission d'un chèque non formalisé, absence de signature, opérations sur compte frappé par une saisie, remise de chèque erronée...) dans la limite de 3 opérations/jour. Maxi 120,00 €/mois	8,50
Frais d'impayés sur échéance de prêt SMC	18,80
Frais de mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive (dont notification du motif de blocage par la banque)	36,00
Frais de mise en interdit bancaire provenant d'une autre banque	30,00
Déclaration ou mainlevée d'incident de paiement au FICP	47,50
Frais par saisie attribution/conservatoire, avis à tiers détenteur	105,00
Frais d'opposition administrative	10 % du montant de l'opération maxi 105,00

### Incidents de paiement :

- Frais de lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision (si le chèque en suspens est rejeté, cette facturation est incluse dans le forfait des frais ci-dessous) 12,40
- Forfait de frais de rejet de chèque pour défaut de provision :
  - . chèque inférieur ou égal à 50 € frais plafonnés à 30,00
  - . chèque supérieur à 50 € frais plafonnés à 50,00

Ce forfait comprend : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, les commissions d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de représentation, les frais de mise en interdiction bancaire, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire ainsi que la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Forfait pour autres incidents de paiement :  
(la notification du refus d'exécution à l'initiative de la banque est incluse dans le forfait)
  - . opération inférieure ou égale à 20 € frais limités au montant de l'opération
  - . opération supérieure à 20 € frais plafonnés à 20,00

### ■ Par carte bancaire :

Pays de l'Espace Economique Européen (hors France) :

- |   |         |
|---|---------|
| . Retraits d'espèces en euros aux distributeurs automatiques de billets | gratuit |
| . Paiements   | gratuit |

Pays hors Espace Economique Européen :

- *Retraits d'espèces en devises :*

- |  |   |
|--|---|
| . aux distributeurs automatiques de billets du réseau Visa | 3,05<br>+ 2,90 %                            |
| sur montant brut de la transaction                         |   |
| . aux guichets des agences du réseau Visa                  | 5,00<br>+ 2,90 %                            |
| sur montant brut de la transaction                         |   |
| - <i>Paiements</i>   | 2,90 %<br>du montant brut de la transaction |

### ■ Par virement :

#### Informations pratiques sur les virements Union Européenne

Les virements Union Européenne doivent respecter les conditions suivantes :

- être en euros,
- être opérés au sein de l'Union Européenne
- avec un BIC\* (adresse SWIFT de la banque du bénéficiaire) et un IBAN\* (n° de compte international du bénéficiaire)
- ne pas comporter d'instructions particulières (urgence, valeur imposée pour le bénéficiaire, fax...)

Les virements émis dans les pays de l'Espace Economique Européen en euros ou en devises EEE sont obligatoirement en frais partagés (SHARE) entre le bénéficiaire et le donneur d'ordre.

*\*IBAN : Relevé d'identité bancaire international*

*\*BIC : Code d'identification international de la banque*

- |  |         |
|--|---------|
| - Réception d'un virement Union Européenne                                   | gratuit |
| - Réception d'un autre virement  | 14,07   |
| - Emission d'un virement Union Européenne automatisable (€urovirement SEPA*) | 3,80    |

- Emission d'un virement européen en une devise de l'Espace Economique Européen effectué au sein de l'EEE
  - . Commission de transfert : 1 ‰ + TVA mini 15,00
  - . Commission de dossier 14,07
  
- Emission d'un autre virement
  - . Commission de transfert : 1 ‰ + TVA mini 15,00
  - . Commission de dossier 14,07

*\*Eurovirement SEPA : virement réglementé libellé en euros, à destination des pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros)*

Pays de la Zone SEPA :

Allemagne	Finlande	Liechtenstein	Rép. Tchèque
Autriche	France	Lituanie	Roumanie
Belgique	Grèce	Luxembourg	Royaume-Uni
Bulgarie	Hongrie	Malte	Slovaquie
Chypre	Italie	Norvège	Slovénie
Danemark	Irlande	Pays-Bas	Suède
Espagne	Islande	Pologne	Suisse
Estonie	Lettonie	Portugal	

#### ■ Par chèque :

- Paiement de chèque :
  - . Commission d'encaissement 15,00
  - . Commission de dossier 14,07
  
- Encaissement de chèque :
  - . Commission d'encaissement 15,00
  - . Commission de dossier 14,07

Gratuit pour les opérations en euros d'un montant inférieur à 150 €

#### ■ Commission de change : 1/2 ‰ mini 13,40

(perçue en sus des autres commissions pour les opérations nécessitant un achat ou une vente de devises sur le marché des changes non soumise à la TVA)

#### ■ Le change manuel

- Achat et vente de billets de banque étrangers et achat de voyageurs chèques en devises étrangères
  - . commission de change par opération 5,50



Frais de tenue de compte :	mensuels	0,58
	par prélèvements trimestriels	1,75
Changement d'adresse		gratuit
Modification de l'intitulé du compte		15,10
Edition de RIB (Relevé d'Identité Bancaire)		gratuit
Liste des opérations automatiques et récurrentes		6,70
Frais de location de coffre-fort pour clients SMC volume jusqu'à 25 dm <sup>3</sup> valeur du contenu du coffre limitée à 76.200 €	par an	80,00
Frais de recherche de document en un exemplaire		16,40
Frais de règlement de succession : 0,50 % de l'actif	mini	120,00
	maxi	600,00
Commission annuelle sur compte sans mouvement Cette commission, perçue au titre des frais annuels de tenue de compte, concerne les clients qui n'ont pas effectué d'opérations avec la SMC depuis plus d'un an	maxi	112,70
Commission de gestion trimestrielle		37,50
Mise en place du solde bancaire insaisissable		gratuit
Salto Trésorerie / Préféris Trésorerie :		29,00
Fixation d'un solde à partir duquel sont effectués des virements depuis le compte courant vers un compte d'épargne		
Les prestations ci-dessous peuvent être souscrites séparément auprès de notre partenaire AFFINION par téléphone au 01 49 90 88 90.		
. Préféris Voyages		53,00
. Préféris Shopping		53,00
. Préféris Infos Juridiques		76,00

## La Convention Jeunes (jusqu'à 18 ans)

Comprenant les services de banque à distance :

- Par internet **SMCNet** : [www.smc.fr](http://www.smc.fr)
- Par téléphone : service **Infofil** au **0 897 65 13 00** (0,57 € /appel)

Un relevé de compte est envoyé par courrier à l'adresse des parents après chaque opération.

### ■ Cotisation :

■ **Pour les -12 ans** : compte d'épargne gratuit

■ **Pour les 13/15 ans** par an 7,70

- . Livret jeune + carte interbancaire de retrait
- . Gratuité des frais de réfection, d'opposition de la carte et de réédition au code confidentiel

■ **Pour les 16/18 ans** : par an 7,70

- . Compte chèques + chéquier
- . Livret Jeune
- . Carte interbancaire de retrait ou CB nationale à débit immédiat
- . Gratuité des frais de tenue de compte
- . Gratuité des frais de réfection, d'opposition de la carte pour perte ou vol et de réédition du code confidentiel

## La Convention Salto (jeunes de 18/25 ans) |

comprenant les services de banque à distance :

- Par internet **SMCNet** : [www.smc.fr](http://www.smc.fr)
- Par téléphone : service **Infofil** au **0 897 65 13 00** (0,57 € /appel)

et :

- ▶ Compte chèque + chéquier
- ▶ Carte Bleue Nationale ou Visa Internationale
- ▶ Gratuité des frais de tenue de compte
- ▶ Gratuité des frais de réfection, d'opposition de la CB pour perte ou vol et de réédition du code confidentiel
- ▶ Assurance de la carte bleue : **Sérénicarte**
  - perte ou vol de la carte : prise en charge jusqu'à 1.850 euros par sinistre avant l'enregistrement de l'opposition.
  - perte ou vol de papiers d'identité, : prise en charge jusqu'à 230 euros pour leur reconfecion
  - vol par agression lors d'un retrait à un distributeur : indemnisation des sommes retirées dans la limite de 550 euros par sinistre
  - vol des clés d'habitation ou de voiture : remplacement à concurrence de 310 euros par sinistre et par an
- ▶ **Facilité de caisse**, dans la limite d'un montant convenu, avec exonération de 3,05 euros d'agios par trimestre
- ▶ Epargne automatique : **Salto Trésorerie**  
Fixation d'un solde à partir duquel sont effectués automatiquement chaque mois des virements depuis un compte courant vers un compte épargne (Livret Jeune, Compte Epargne Logement, Compte sur Livret)

Cotisation trimestrielle :		
● Avec la Carte Bleue Nationale		6,00
● Avec la Carte Bleue Visa Internationale		8,00

comprenant les services de banque à distance :

- Par internet **SMCNet** : [www.smc.fr](http://www.smc.fr)
- Par téléphone : service **Infofil** au **0 897 65 13 00** (0,57 € /appel)

et :

- ▶ Compte chèque + chéquier
- ▶ Carte Bleue Nationale, Visa Internationale ou Visa Premier
- ▶ Gratuité des frais de tenue de compte
- ▶ Gratuité des frais de réfection, d'opposition de la CB pour perte ou vol et de réédition du code confidentiel
- ▶ Assurance de la carte bleue : **Sérénicarte**
  - perte ou vol de la carte : prise en charge jusqu'à 1.850 euros par sinistre avant l'enregistrement de l'opposition
  - perte ou vol de papiers d'identité : prise en charge jusqu'à 230 euros pour leur refection
  - vol par agression lors d'un retrait à un distributeur : indemnisation des sommes retirées dans la limite de 550 euros par sinistre
  - vol des clés d'habitation ou de voiture : remplacement à concurrence de 310 euros par sinistre et par an
- ▶ **Facilité de caisse**, dans la limite d'un montant convenu, avec exonération de 4 euros d'agios par trimestre avec une Carte Bleue Nationale, 8 euros avec une Carte Bleue Visa Internationale, 15 euros avec une Carte Bleue Visa Premier.
- ▶ Epargne automatique : **Préféris Trésorerie**  
Fixation d'un solde à partir duquel sont effectués automatiquement chaque mois des virements depuis un compte courant vers un compte épargne (Livret de Développement Durable (LDD), Compte Epargne Logement, Compte sur Livret)
- ▶ Assurance décès-invalidité : **Préféris Sécurité**  
Versement d'un capital de 15.300 euros en cas d'invalidité absolue et définitive ou en cas de décès consécutif à un accident.

▶ Assurance téléphone mobile : **Séréniphone**

Remboursement en cas de vol du téléphone portable jusqu'à 150 euros par sinistre et par an des communications effectuées dans les 48 heures suivant le vol.

▶ **Club de Services Préférés :**

- d'informations juridiques
- de voyages, de réservations hôtelières et de locations de véhicules à prix remisés
- de shopping à tarifs préférentiels

avec abonnement au magazine d'information semestriel « Préférés Magazine » et à la Lettre Préférés.

Cotisation mensuelle :	
● Avec la Carte Bleue Nationale	6,80
● Avec la Carte Bleue Visa Internationale	8,45
● Avec la Carte Bleue Visa Premier	13,50

Conditions en vigueur au mois d'édition des présents tarifs susceptibles de variations.  
Sous réserve d'acceptation du dossier. Taux hors frais et assurance.

Les taux d'intérêt sont fixés en fonction des conditions du marché.

N'hésitez pas à interroger votre Conseiller

## Prêt Personnel et Crédisud

Frais de dossier : 1,20 % du montant du crédit	mini 40,90
Assurance Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	
Arrêt de travail	0,80 %
	du capital initial
Hors arrêt de travail	0,48 %

## Prêt Etudiant

Frais de dossier :	gratuit
Assurance Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	0,15 %
	sur capital initial

## Prêt Immobilier Immosud

Une large gamme de crédit vous est proposée : prêt classique, à taux fixe ou à taux révisable, prêt in fine, prêt relais, prêt Epargne Logement. Les taux d'intérêt sont fixés en fonction des conditions de marché. Votre conseiller se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution la mieux adaptée à votre projet, à vos attentes et à votre situation.

- Immosud Fixe : crédit immobilier à taux fixe
- Immosud Variable : crédit immobilier à taux variable indexé sur l'Euribor
- Immosud Sécurisé : crédit immobilier variable indexé sur l'Euribor, bénéficiant d'un plafond de taux

Frais de dossier : 1,20 % du montant du crédit	mini 75,70
Assurance Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Arrêt de Travail	0,42 % sur capital initial
Hors arrêt de travail	0,25 %

■ Crédit relais :	
Frais de dossier : 1,20 % du montant du crédit (sauf en cas de prorogation ou renégociation)	mini 75,70
Assurance Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Arrêt de Travail	0,41 % sur capital initial
Hors arrêt de travail	0,36 %

## ■ Cautions et avals

■ Etablissement de l'acte	39,70
■ Caution nécessitant un acte spécial	79,50
■ Commission périodique : 1 à 2 % par an du montant de la caution (perçue trimestriellement d'avance) :	mini 72,92

## ■ Autres opérations

■ Réédition d'un tableau d'amortissement	41,20
■ Actes spécifiques (mainlevée garantie, décompte de remboursement anticipé...)	49,40
■ Avenant de crédit MLT : 1% du capital restant dû	mini 78,00
■ Divers (attestation, duplicata...) forfait	15,60
■ Information annuelle des cautions par lettre d'information	22,70
■ Les frais engagés par la SMC auprès de tiers (expertise...) sont facturés en sus au client	

## — Ordre de Bourse France

AU GUICHET :		
■ Actions		
. Ordre inférieur à 1.000 €		18,50
. Ordre de 1.000 à 5.000 € :		
Frais fixes par opération		8,20
Commission proportionnelle : 1,40 %		
. Ordre supérieur à 5.000 €		
Frais fixes par opération		8,20
Commission proportionnelle : 1,10 %		
■ Obligations		
. Obligations		
Commission : 1,20 %		mini 14,10
■ Bons, Droits, Certificats de Valeur Garantie (CVG)		
. Commission : 1,20 %		mini 4,90
SUR SMCNet BOURSE :		
■ Actions		
. Ordre inférieur à 1.000 €		9,25
. Ordre de 1.000 à 5.000 € :		
Frais fixes par opération		4,10
Commission proportionnelle : 1,10 %		
. Ordre supérieur à 5.000 €		
Frais fixes par opération		4,10
Commission proportionnelle : 0,90 %		
■ Obligations		
. Obligations		
Commission : 1,02 %		mini 11,95
■ Bons, Droits, Certificats de Valeur Garantie (CVG)		
. Commission : 1,02 %		mini 4,90

<b>Ordre de Bourse sur l'étranger</b>	
Mini de perception	74,15
<b>Transfert de portefeuille titres hors SMC</b>	
Par ligne	9,50
Mini	93,90
Maxi	563,00
<b>Service Capépargne</b>	
■ Gestion automatisée d'achats d'OPCVM	par an 12,45
<b>Relevés de portefeuille</b>	
■ Pour les comptes titres standards	
- relevé annuel	gratuit
- relevé semestriel	15,45
■ Pour les autres comptes titres (PEA...)	
- relevé annuel	gratuit
- relevé semestriel	15,45
<b>Droits de garde</b>	
Droits annuels sur titres en dépôt calculés sur la valeur du portefeuille au 31 décembre de l'année précédente, dégressifs suivant le montant du portefeuille soumis à droits de garde (de 0,30 % à 0,18 % + TVA )	mini 34,30
Perception à la ligne	5,00
Pour les obligations, SICAV, FCP, SCPI de la SMC	gratuit
<b>Gestion Privée SMC</b>	
Droits de garde annuels sur les FCP calculés sur la valeur du portefeuille au 31 décembre de l'année précédente :	
	Jusqu'à 15.200 € : 56,10
	de 15.200 € à 76.200 € : 112,10
	de 76.200 € à 152.400 € : 186,95
	152.400 € et plus : 280,30
<b>Souscription d'OPCVM</b>	56,85
non intégré dans notre offre	
<b>Rachat d'OPCVM</b>	gratuit
non intégré dans notre offre	

## La rémunération des comptes d'épargne

(taux annuels en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2009 susceptibles de variations)

*Net d'impôt :*

- Livret A	1,25 %
- Livret de Développement Durable (LDD)	1,25 %
- Livret Jeune	1,75 %
- Livret d'Épargne Populaire	1,75 %

*Taux avant fiscalité :*

- Compte d'Épargne Logement (hors prime d'Etat)	0,75 %
---	--------

## Les autres services

- Ouverture et clôture d'un compte d'épargne	gratuit
- Frais de transfert d'un PEL ou CEL vers une autre banque	55,00

La Société Marseillaise de Crédit vous propose une large gamme de placements.

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur SMC qui vous en présentera les caractéristiques et vous apportera les conseils les mieux adaptés à vos projets.

- **Assurance décès-invalidité : Préféris Sécurité** par an 50,00  
Versement d'un capital de 15.300 euros en cas d'invalidité absolue et définitive ou en cas de décès, consécutif à un accident.

▶ *Ce service est compris dans l'abonnement mensuel de la Convention Préféris.*

- **Assurance Dédicace Livret A :** par an 15,00

En cas de décès par accident de l'assuré, versement d'un capital égal au montant de l'épargne constituée sur le livret A, dans la limite de 15.300 euros (minimum 500 euros).

- **Assurance de la carte bleue : Sérénicarte** par an 21,34

- perte ou vol de la carte : prise en charge jusqu'à 1.850 euros par sinistre avant l'enregistrement de l'opposition.
- perte ou vol de papiers d'identité, : prise en charge jusqu'à 230 euros pour leur refection.
- vol par agression lors d'un retrait à un distributeur : indemnisation des sommes retirées dans la limite de 550 euros par sinistre.
- vol des clés d'habitation ou de voiture : remplacement à concurrence de 310 euros par sinistre et par an.

▶ *Ce service est compris dans l'abonnement de la Convention Préféris et de la Convention Salto.*

- **Assurance téléphone mobile : Séréniphone** par an 12,00

Remboursement en cas de vol du téléphone portable jusqu'à 150 euros par sinistre et par an des communications effectuées dans les 48 heures suivant le vol.

▶ *Ce service est compris dans l'abonnement mensuel de la Convention Préféris.*

# Nouvelles dispositions

Vous avez choisi de faire confiance à la Société Marseillaise de Crédit pour la gestion de votre compte et nous vous en remercions.

Nous vous informons que de nouvelles dispositions législatives et réglementaires, liées à la transposition en droit français de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, sont entrées en application depuis le **1er novembre 2009**.

Cette Directive, en cohérence avec l'ensemble de nos valeurs, renforce vos droits et votre protection.

Elle vise à établir un cadre juridique commun pour l'instauration d'un marché unique des services de paiement en Europe, concerne tous les Clients, Particuliers, Professionnels et Entreprises des Banques françaises.

De façon concrète, ces nouveaux dispositifs ont pour objectif de faciliter vos opérations courantes en France et dans l'Espace Economique Européen (versements et retraits d'espèces, virements, paiements par carte, prélèvements, TIP et téléversements).

Ils s'appliquent :

- aux opérations libellées en euros ou dans l'une des devises de l'Espace Economique Européen\* et effectuées à l'intérieur de l'Espace Economique Européen\*.
- aux opérations libellées en euros et effectuées sur le territoire de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ou entre ces territoires et la France Métropolitaine et ses territoires d'Outre-Mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les principales incidences de ces nouvelles dispositions sont les suivantes :

- En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre instrument de paiement à votre insu, votre Banque prend en charge gratuitement, le blocage de votre instrument de paiement ainsi que son remplacement.
- Un allongement des délais durant lesquels vous pourrez contester une opération de paiement effectuée sur votre compte, pendant 13 mois si vous n'avez pas autorisé cette opération ou si la transaction a été mal exécutée et pendant 8 semaines, sous certaines conditions, s'agissant d'opérations par carte ou par prélèvement, que vous aviez autorisées.

- Un encadrement des délais maximum d'exécution (délai interbancaire garantissant la date de réception maximale par la banque du destinataire) d'une opération de paiement à partir du moment de réception de l'ordre par la Banque :

- 1 jour ouvrable (3 jours ouvrables maximum jusqu'au 1er janvier 2012), pour les opérations en euros, effectuées à partir d'un compte en euros (1 jour supplémentaire pour le traitement des ordres sur support papier) ;
- 4 jours ouvrables pour les opérations en devises de l'EEE\*, nécessitant une opération de change ;
- 4 jours ouvrables pour les opérations en devises de l'EEE\* (hors euros), à partir d'un compte dans la même devise et sans opération de change.

Sauf indication contraire, les modalités d'utilisation et la tarification de vos instruments de paiement, sont régis par ces nouvelles règles.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux textes juridiques modifie également de façon notable le contenu de votre Convention de Compte de dépôt, cadre contractuel de votre relation avec votre Banque. Ce document mis à jour, détaillant les impacts de la Directive sur les Services de Paiement de façon plus précise, est à votre disposition dans votre agence.

A noter également que les modifications des conditions tarifaires à l'initiative de la Banque, comme toute autre modification de votre Convention de Compte, vous seront communiquées 2 mois avant leur entrée en vigueur effective.

Ainsi, sauf avis contraire de votre part, ces nouvelles dispositions tarifaires s'appliqueront à compter du 1er janvier 2010. Le cas échéant, en cas de refus de votre part, vous pourrez dénoncer votre convention de compte courant avant cette date.

\* Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège. Au sens de l'ordonnance transposant la Directive Européenne sur les Services de Paiement, la dénomination "France", comprend : la France métropolitaine, ses départements d'Outre-Mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.





**Société Marseillaise de Crédit**  
*la banque du Sud*

*Société Anonyme au capital de 16 000 000 euros - SIREN 054 806 542 RCS Marseille*  
*Banque et Société de Courtage d'Assurances immatriculée auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)*  
*sous le n° 07019357 (informations consultables sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)).*

Siège social : 75, rue Paradis - 13006 Marseille - Tél. 04 91 13 33 33 - Fax 04 91 13 55 15 - [www.smc.fr](http://www.smc.fr)